

Fonds Solidarité Sida Afrique

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Membres

Fonds Solidarité Sida Afrique

16 bis avenue Parmentier

75011 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds Solidarité Sida Afrique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe « Changement de méthode comptable et de présentation des comptes » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association et de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Francis Chartier

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION FONDS SOLIDARITE SIDA AFRIQUE

Exercice clos le 31/12/2020

ASSOCIATION FONDS SOLIDARITE SIDA AFRIQUE

Sommaire

Bilan association

Actif	3
Passif	4

Compte de résultat association	6
---------------------------------------	---

Annexe aux comptes annuels

Description de l'association	8
Faits marquants	8
Evénements postérieurs à la clôture	8
Changement de méthode et présentation des comptes	8
Autres informations	9
Fonds dédiés	9
Fonds propres	9
Etats des créances et des dettes	10

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				47 005
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	323 717		323 717	103 979
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	109 301		109 301	387 863
Charges constatées d'avance				
Total II	433 017	0	433 017	538 847
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	433 017	0	433 017	538 847

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	5 967	2 430
Excédent ou déficit de l'exercice	109 458	3 537
Situation nette (sous total)	115 425	5 967
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	115 425	5 967
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 304	
Total II	12 304	0

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 (suite)

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		110 651
Total III bis	0	110 651
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	43 775	109 846
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	231 514	312 383
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	30 000	
Total IV	305 289	422 229
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	433 017	538 847

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	22	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	405 262	
Subventions d'exploitation		292 000
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	246 338	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	110 651	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		260 829
Autres produits	15	
Cotisations		15
Dons manuels		297 801
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits		4
Total I	762 289	850 649
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	78 146	
Autres achats non stockés		2 425
Services extérieurs		25 709
Autres services extérieurs		189 445
Aides financières	562 381	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	12 304	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		110 651
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges		515 748
Total II	652 831	843 978
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	109 458	6 671

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 (suite)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		14
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	14
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0	-14
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	109 458	6 657
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		57
Total V	0	57
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		3 177
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	3 177
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-3 120
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	762 289	850 706
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	652 831	847 169
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	109 458	3 537
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice 2020, clos le 31 décembre 2020. Le bilan à cette date, avant répartition, fait état d'un total de 433 017 € dont un excédent de 109 458 € au titre du résultat de l'exercice 2020.

Les appels publics à la générosité faits en 2020 ne dépassent pas les seuils selon le décret n° 2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité.

Les annexes ne présentent donc pas de compte de résultat par origine et destination ni de compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Description de l'association

L'association Fonds Solidarité Sida Afrique est une association loi 1901, créée le 27 mars 2006. Elle a pour objet de contribuer à la lutte contre le sida en soutenant financièrement et/ou matériellement des actions de prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH/sida. Plus particulièrement son action vise à accompagner les organisations de la société civile au travers du soutien à leurs missions sociales, la mise en place de programmes de renforcement de capacités et la création d'un réseau international d'organisations de la société civile Nord/Sud favorisant le partage d'expérience et une synergie des actions de plaidoyer. L'association réunit ses moyens financiers par les cotisations et/ou apport des membres, des subventions publiques, des dons manuels et le mécénat d'entreprise.

Faits marquants

La crise liée à la pandémie de la COVID-19 a impacté de façon importante les activités de Fonds Solidarité Sida Afrique. En effet, les restrictions de déplacement de personnes mis en place dans l'ensemble des pays où l'association intervient ont conduit à la suspension de nombreuses activités prévues dans le cadre des projets de renforcement des capacités des organisations de la société civile mis en place habituellement par le Fonds Solidarité Sida Afrique et donc une baisse afférente des charges. En parallèle, afin de compenser une possible baisse des ressources du fait de l'incertitude qui pesait sur la tenue du Gala annuel, le Fonds Solidarité Sida Afrique a conduit conjointement avec l'association Solidarité Sida une campagne d'appel public à la générosité. Les fonds ainsi levés ont permis de sécuriser la santé financière de l'association. L'excédent qui en résulte permet de garantir une continuité d'action à l'aune de l'exercice 2021 qui reste fortement impacté par la crise sanitaire en cours.

Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité. Les activités sont toujours affectées par la COVID-19 sur l'exercice 2021. À la date de l'arrêté des comptes 2020 par le Bureau, il n'est pas possible d'en apprécier l'impact financier éventuel sur l'association.

Changement de méthode comptable et de présentation des comptes

Les états financiers ont été établis et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016 et le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 applicable aux associations.

Les conventions comptables ont été appliquées :

- En conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.
- Dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'Association Fonds Solidarité Sida Afrique a appliqué, à compter du 1er janvier 2020 le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Il est à noter que les comptes de l'association n'ont pas fait l'objet de changement de méthode comptable.

a) Changement de méthode comptable :

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode lié à un changement de réglementation et implique également un changement de présentation des états financiers 2020.

b) Changement de présentation des comptes :

Le bilan et le compte de résultat du dernier exercice clos ne sont pas modifiés (article 122-3 du PCG) et les états financiers 2020 sont présentés en vertu du règlement ANC 2018-06.

Les impacts de ce nouveau règlement ANC n° 2018-06 sur la présentation des états financiers sont principalement l'insertion de nouvelles rubriques dans l'annexe :

- nouveau modèle de tableau de variation des fonds propres

La présentation des comptes 2019 dans les états financiers 2019, approuvés durant l'AG du 23 juin 2020, représentent exactement les comptes 2019 approuvés.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Placements financiers

Au 31 décembre 2020, le Fonds Solidarité Sida Afrique ne possède pas de placement financier.

Fonds dédiés

Le Fonds Solidarité Sida Afrique a constaté 12 304 € en fonds dédiés sur autres ressources au 31 décembre 2020 correspondant à la part non consommée sur l'exercice 2020 de la subvention de la Ville de Paris affectée aux projets de renforcements de capacités auprès de plusieurs associations internationales. La part qui avait été placée en fonds dédiés en 2019 a été consommée sur l'exercice 2020 et a fait l'objet d'une reprise de fonds dédiés pour un montant de 110 651 €.

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Le Fonds Solidarité Sida Afrique n'a pas bénéficié de dons en nature en 2020.

Engagements hors bilan

Aucune garantie ou engagement donné ou reçu n'a été contracté par le Fonds Solidarité Sida Afrique au 31 décembre 2020.

Informations sur les transactions avec des contreparties

L'association Fonds Solidarité Sida Afrique n'a pas conclu de conventions avec des contreparties telles que prévues dans l'article 431-12 du règlement ANC 2018-06.

L'association Fonds Solidarité Sida Afrique est liée à l'association Solidarité Sida par une convention de gestion aux termes desquels, l'association Fonds Solidarité Sida donne pouvoir à l'association Solidarité Sida d'engager, en son nom, toutes les dépenses nécessaires à la bonne gestion de la redistribution des fonds. Au titre de l'exercice 2020, les montants engagés par cette convention sont de 30 000 € au titre des ressources humaines mobilisées par Solidarité Sida pour le compte de Fonds Solidarité Sida Afrique dans le cadre du programme Access.

Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	110 651	12 304	110 651			12 304	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	110 651	12 304	110 651	0	0	12 304	0

Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 430	3 537			5 967
Excédent ou déficit de l'exercice	3 537	-3 537	109 458		109 458
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 967	0	109 458		115 425

Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Subventions à recevoir	42 327	42 327	
Produits à recevoir	281 390	281 390	
TOTAL	323 717	323 717	0

Les produits à recevoir à la fin de l'exercice 2020 se composent de :

74 262 € de Solidarité Sida, soit la part de la subvention AFD rétrocédée au Fonds Solidarité Sida Afrique ;
 127 128 € de Solidarité Sida, soit la quote-part des dons issus de la campagne d'appel public à la générosité, menée conjointement avec Solidarité Sida ;
 80 000 € de Solidarité Sida, soit la promesse de don exceptionnel aux associations internationales, suite à l'annulation du Gala 2020 au profit du Fonds Solidarité Sida Afrique

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Fournisseurs et comptes rattachés	43 775	43 775		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes : soutiens associatifs	231 514	231 514		
Produits constatés d'avance	30 000	30 000		
TOTAL	305 289	305 289	0	0